

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de La Martre tenue le lundi 08 mai 2023 à 19:00 hre, à la salle du Conseil au 9 avenue du Phare.

Étaient présents :

Monsieur Yves Sohier, maire

Mme Valérie Bertrand-Lemay, conseillère

Mme Marie-Laure Rioux, conseillère

M. Marc-André Diné, conseiller

M. Louis Huppé, dg par intérim

VÉRIFICATION DU QUORUM POUR L'OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Après vérification du quorum, M. le Maire ouvre la séance à 19:00hre et souhaite la bienvenue à tous, M. Louis Huppé agit à titre de secrétaire

1. Ouverture de la séance
2. Mot de bienvenue
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Résolution #2023-04-28 Correction sur le loyer
5. Résolution #2023-05-30 Adoption des coûts finaux du local 50 ans
6. Résolution #2023-05-31 Changement de noms de rue et numéros civiques
7. Périodes de questions
8. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR MME VALÉRIE BERTRAND-LEMAY ET UNANIMEMENT RÉSOLU l'adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION # 2023-04-28 : CORRECTION SUR LE PRIX DU LOYER

CONSIDÉRANT QUE suite à une interprétation différente sur le coût total du loyer, une correction s'est imposé avec l'accord des deux parties

IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE-LAURE RIOUX ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'accepter la modification mineure

RÉSOLUTION : # 2023-05-30 DEMANDE D'UN AUDIT POUR LE DOSSIER DE LA SALLE DES 50 ANS ET+

CONSIDÉRANT QUE les travaux de la salle de 50 ans sont maintenant terminés pour l'année 2022-2023

CONSIDÉRANT QUE pour la reddition de compte, le conseil doit approuver les coûts finaux de 56,368.86\$ qui seront soumis au PRABAM

CONSIDÉRANT QUE les coûts approuvés devront être soumis à un audit par la firme MNP, afin de se conformer aux directives du MAMH

IL EST PROPOSÉ PAR MARC-ANDRÉ DINEL ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que les montants proposés sont conformes aux travaux réalisés.

RÉSOLUTION : # 2023-05-31 POUR UNE RENCONTRE D'INFORMATIONS CITOYENNE POUR LES NOUVEAUX NOMS DE RUE ET LES CHANGEMENTS D'ADRESSE

CONSIDÉRANT QUE de nouveaux noms de rue seront attribués

CONSIDÉRANT QUE certains numéros civiques seront modifiés ou ajoutés

CONSIDÉRANT QUE tous ces changements sont rendus nécessaires afin d'avoir une cohésion dans l'aménagement du territoire suite à plusieurs développements domiciliaires

IL EST PROPOSÉ PAR MARC-ANDRÉ DINEL RÉSOLU UNANIMEMENT que la municipalité procède aux changements auprès de la commission de la toponymie du Québec

IL PROPOSÉ PAR VALÉRIE BERTRAND-LEMAY ET RÉSOLU UNANIMEMENT la levée de l'assemblée à 19:14